



SAIN⁺**MICHEL** **DEPICPUS**

ENSEMBLE SCOLAIRE

Etablissements Catholiques en contrat d'association avec l'Etat



**RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS
2018 – 2019**

Congrégation de Sainte-Croix



Vicariat de FRANCE

SOMMAIRE

■ Présentation de l'ensemble scolaire	page 3
■ Préambule	page 4
■ Projet d'Etablissement	page 5
■ Les Chefs d'établissements, la tutelle et les services	page 6
■ Structures pédagogiques	page 7
■ Pastorale	page 8
■ Activités Educatives	page 9
■ Service de santé scolaire	page 10
■ Procédures d'inscription	page 11
■ Règlement financier 2018-2019	page 12 à 16

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT MICHEL DE PICPUS

Fondé en 1876, Saint Michel de Picpus est un ensemble scolaire privé en contrat d'association avec l'Etat. Il relève de l'enseignement catholique et, dans ce cadre, de la tutelle de la Congrégation de Sainte-Croix.

Ouverts à tous, les établissements de l'Ensemble Saint Michel de Picpus n'en ont pas moins à cœur de proposer à chaque élève qui le souhaite les moyens de vivre sa foi et de progresser dans l'intelligence de celle-ci.

De la Maternelle à l'Enseignement supérieur en accueillant des enfants à déficience intellectuelle et des jeunes autistes, Saint Michel de Picpus s'efforce de faire place à chacun et de permettre à tous ses élèves de développer leurs compétences et leurs richesses par :

- un suivi personnalisé des élèves, de la part des professeurs comme de celle des responsables de division, associant exigence scolaire et dialogue constant
- une attention particulière à l'orientation de chacun
- la recherche d'une atmosphère à la fois conviviale et rigoureuse, permettant aux enfants et aux jeunes de progresser dans la construction de leur personnalité tout en les dotant de bases scolaires solides
- un souci éducatif global, qui vise à placer la vie scolaire dans un cadre plus large, à travers la place faite à la dimension spirituelle, aux activités culturelles et sportives, à l'ouverture sur le monde

Implanté sur **trois sites**, l'Ensemble Scolaire comporte **cinq établissements** et accueille environ 4000 élèves.

PARIS	SAINT MANDE
<p><u>ECOLE</u> (classes maternelles et élémentaires) 47 Boulevard de Picpus 75012 – PARIS ☎ : 01.43.43.87.65</p> <p><u>COLLEGE – LYCEE</u> (6^{ème} aux classes préparatoires) 53 rue de la Gare de Reuilly 75012 – PARIS ☎ : 01.43.44.55.56</p>	<p><u>COLLEGE – LYCEE</u> (6^{ème} à Terminale) 10 ter rue Jeanne d'Arc 94165 – SAINT MANDE CEDEX ☎ : 01.43.74.79.52</p>
Site : http://www.saintmicheldepicpus.fr	

Les établissements secondaires de l'Ensemble Saint Michel de Picpus sont habilités à scolariser les élèves bénéficiant de bourses nationales.

PREAMBULE

"À côté de l'instruction, nous placerons toujours l'éducation. Ainsi l'esprit ne sera point cultivé au détriment du cœur et, en préparant à la société des citoyens utiles, nous ferons tous nos efforts pour préparer aussi des citoyens du ciel." Bienheureux Basile Moreau, Lettre Circulaire n°36

Fidèle à son histoire, la communauté éducative de Saint-Michel de Picpus, Etablissement catholique d'enseignement sous contrat avec l'Etat, poursuit sa mission au service des jeunes qui lui sont confiés par les familles, les parents demeurant "les premiers et principaux éducateurs"¹.

En collaboration étroite avec la Congrégation de Sainte-Croix, autorité de tutelle de l'établissement, Saint-Michel de Picpus inscrit son activité au service des enfants et des jeunes dans une tradition d'excellence, de conviction et d'ouverture.

"Excellence" tout d'abord, en permettant à chaque jeune de donner le meilleur de lui-même, notamment sur le plan intellectuel. A ce titre, Saint-Michel de Picpus encourage le travail personnel et collectif de ses élèves, et promeut un apprentissage exigeant du savoir et de la culture. Comme le préconisait le Bienheureux Basile Moreau, fondateur de la Congrégation de Sainte-Croix, il s'agit toujours d' *"embrasser la science d'une manière large et proportionnée aux besoins de l'époque. Nous voulons que nos élèves n'ignorent rien de ce qu'ils doivent savoir, et pour cela, nous ne reculerons devant aucun sacrifice"*². L'école n'a en effet de sens que parce qu'elle prépare les acteurs de la société de demain.

"Conviction" ensuite, en enracinant les orientations éducatives de l'Ensemble scolaire dans l'Évangile et dans la tradition de l'Église catholique, singulièrement selon le charisme de la Congrégation de Sainte-Croix. Notre modèle demeure la personne même de Jésus-Christ. Sur ce point, chaque membre de nos établissements sait qu'il participe à sa mesure à ce que le Bienheureux Basile Moreau nommait une "œuvre de résurrection". Ainsi, le regard que nous posons sur chaque jeune se doit d'être empreint de bienveillance et d'espérance.

"Ouverture" enfin, en poursuivant l'accueil de chaque jeune, enfant, collégien, lycéen ou étudiant, quelles que soient son origine sociale, sa religion et son histoire particulière. Nous vivons l'accueil de cette diversité en raison même de notre fidélité à l'Évangile, et parce que nous croyons que l'Esprit est à l'œuvre dans tous les cœurs. Dans notre société, Saint-Michel de Picpus veut privilégier au quotidien une authentique fraternité et une attention à chacun, en particulier aux plus fragiles.

C'est donc à la lumière de la foi chrétienne que les axes de ce projet éducatif ont été définis. Ils sont le fruit d'un travail collectif où les différentes composantes de l'Ensemble scolaire ont été représentées. S'ils sont d'abord un rappel de ce qui se vit déjà, ces axes sont aussi une invitation à poursuivre les efforts. Il reste maintenant à les décliner dans le quotidien de la vie scolaire, là où les jeunes nous attendent.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Axe I : Ouvrir le cœur de chacun à la lumière de l'Évangile

Saint Michel de Picpus est un établissement catholique d'enseignement.

La Foi catholique prend tout son sens dans le vécu,

Ainsi l'ensemble scolaire Saint Michel de Picpus, fortifié par sa communauté chrétienne :

- annonce l'Évangile et témoigne de la Foi à tous
- propose des temps liturgiques
- porte «une attention préférentielle à ceux qui connaissent une fragilité personnelle, familiale ou sociale»¹
- favorise l'éveil des consciences pour permettre un discernement éclairé et un agir en liberté.

Axe II : Une Formation intégrale de la personne

Proposer une formation intégrale de la personne, c'est valoriser les talents de chacun dans tous les domaines,

Proposer une formation intégrale de la personne, c'est amener chacun à donner le meilleur de soi-même et atteindre son épanouissement dans le respect de l'autre,

Ainsi l'ensemble scolaire Saint-Michel de Picpus :

- cherche à faire partager la joie de la connaissance par une diversité de propositions pédagogiques,
- cherche à faire progresser chacun avec exigence tout en lui donnant confiance par l'écoute et le dialogue,
- accompagne chacun pour qu'il devienne un acteur responsable et autonome dans la construction de son projet personnel.

Axe III : Une communauté vivante et dynamique :

Une école catholique est une communauté vivante et accueillante,

Une école catholique invite chacun à être coopérateur à une même œuvre,

Ainsi l'ensemble scolaire Saint Michel de Picpus :

- encourage le dialogue et l'écoute dans la confiance et le respect mutuel pour tous ses membres,
- favorise le vivre ensemble,
- cherche à insuffler l'envie de l'engagement chez chacun de ses membres,
- offre à chacun la possibilité d'exprimer ses talents au service de tous.
-

Axe IV : Une ouverture aux autres et au monde

L'éducation des esprits et des cœurs doit conduire chacun à choisir de devenir un «citoyen utile»² ouvert aux autres et au monde,

Une communauté éducative doit contribuer à proposer à chacun de ses membres l'éveil à la conscience de soi et du monde,

Ainsi l'ensemble scolaire Saint Michel de Picpus :

- propose une ouverture et un accès à la culture,
- propose des actions de solidarité adaptées à l'âge de chacun,

¹ Art.25 du statut de l'Enseignement Catholique

² Lettre circulaire 36, Basile Moreau, Père fondateur de la CSC.

LES CHEFS D'ETABLISSEMENT

Madame COURTOUX ESCOLLE

Directrice coordonnatrice de l'Ensemble scolaire Saint Michel de Picpus

PARIS

- **Chef d'Etablissement du Collège-Lycée-CPGE : Madame COURTOUX ESCOLLE**

- Directrice du Collège : Madame DELAHAIE
- Directeur du Lycée : Monsieur FERDEGUE
- Directrice des classes CPGE : Madame LEGROS
- Assistante de Direction : Madame EDOUARD

- **Chef d'Etablissement de l'Ecole : Madame CAMILE**

- Assistante de Direction : Mesdames DE VISME & BARCHELARD

SAINT MANDE

- **Chef d'Etablissement du Collège et du Lycée : Madame CAPRON**

- Directeur adjoint : Monsieur POUSSE
- Assistante de Direction : Madame DEKPONTO

TUTELLE – CONGREGATION DE SAINTE CROIX

Père Romuald FRESNAIS, C.S.C.

Supérieur du Vicariat de France & Délégué de Tutelle

SERVICES ADMINISTRATIFS & FINANCIERS

Monsieur MARTELLON

Directeur Administratif & Financier

Secrétariats des Inscriptions :

PARIS

Mesdames PEU & ROQUET-SCHNAKENBOURG

☎ : 01.43.44.25.99

SAINT MANDE

Madame ORTEGA

☎ : 06 07 21 10 65

Comptabilité des familles :

Mesdames SAINT VILIER &
DARRIEUTORT

☎ : 01.43.44.55.56

STRUCTURES PEDAGOGIQUES

Nombre de classes et sections par unité pédagogique.

ECOLE

Maternelle	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section
	2	2	2

Élémentaire	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS *
	4	3	3	3	3	1

*ULIS de Type 1 : scolarisation d'enfants à déficience intellectuelle médicalement reconnue

COLLÈGE – LYCÉE

Collège	PARIS					SAINT MANDE				
	6ème	5ème	4ème	3ème	ULIS*	6ème	5ème	4ème	3ème	ULIS♦
	8	8	8	8	2	5	5	5	5	1

* ULIS Paris : scolarisation de jeunes autistes

♦ULIS Saint Mandé : TFC (Trouble des Fonctions Cognitives)

Lycée	PARIS			SAINT MANDE *		
	2nde	1ère	Term.	2nde	1ère	Term.
	11	10	10	5	5	5
	Sections : ES - L - S			Sections : ES - S *		

* Inscription possible en 1^{ère} L à Paris pour ceux qui le souhaitent après accord des Chefs d'Etablissements

Les langues étudiées :

- au Primaire, Anglais, à partir du CP, ou Allemand, à partir du CM1.
- dans le Secondaire, Anglais, Allemand, Espagnol, Russe, Chinois, Latin et Grec.

PASTORALE

Saint Michel de Picpus, Etablissement Catholique d'enseignement sous tutelle des Pères et des Frères de Sainte Croix, a pour objectif d'assurer le lien entre Culture et Foi.

L'éducation chrétienne d'un enfant et d'un jeune appartient en tout premier lieu à ses parents. L'école peut aussi y contribuer ce qui est le cas à Saint Michel de Picpus.

Conformément au Projet Educatif, la pastorale fait partie intégrante de l'enseignement et de la vie partagée au quotidien. Elle s'adresse à tout élève inscrit dans l'établissement. Les familles sont invitées à y participer.

Sous la responsabilité des Chefs d'Etablissement qui ont reçu mission Pastorale les activités pastorales sont prises en charge par :

PARIS	SAINT MANDE
Père Romuald FRESNAIS, C.S.C.	
<p style="text-align: center;"><u>Ecole :</u></p> <p>Madame CROUX (Adjointe en Pastorale Scolaire) et des catéchistes bénévoles</p> <p style="text-align: center;"><u>Collège – Lycée :</u></p> <p>Madame DECLERCK et Monsieur PLUYETTE (Adjoints en Pastorale Scolaire), Frère Hervé DALLIER (C.S.C.) et des catéchistes bénévoles</p>	<p>Père Emmanuel BOYON Curé de la paroisse Notre-Dame</p> <p style="text-align: center;"><u>Collège – Lycée :</u></p> <p>Madame MONTFORT (Adjointe en Pastorale Scolaire)</p>

SCOUTISME

Au sein de l'Ensemble Scolaire Saint Michel de Picpus, le Groupe Scouts et Guides de France de Saint-Philippe Néri rassemble environ 150 enfants et jeunes (de 8 à 20 ans) encadrés par une équipe de cheftaines et de chefs formés à l'accompagnement éducatif. Chacun est invité à vivre aventure et partage dans le souci d'une formation humaine et chrétienne selon son âge.

Responsable du Groupe : Monsieur OLIVIERI
Mail : inscriptions-scouts-spn@numericable.fr

ACTIVITES EDUCATIVES

ASSOCIATIONS SPORTIVES

PARIS	SAINT MANDE
<p>L'Association Sportive propose actuellement les activités suivantes : athlétisme, badminton, basket, football, gymnastique, hand-ball, judo, natation, rugby, tennis, tennis de table, tir sportif, volley-ball, golf.</p> <p>Elle organise également un séjour sport et loisir en février.</p> <p>Responsable : Monsieur RAMIREZ ☎ 01.43.45.20.94</p>	<p>L'Association Sportive propose actuellement les activités suivantes : badminton, basket, tennis de table, multisports danse-comédie musicale, football, musculation, fitness</p> <p>Responsable : Monsieur POUSSE ☎ : 01.43.74.79.52</p>

ASSOCIATIONS CULTURELLES

PARIS	SAINT MANDE
<p>L'Association Culturelle propose actuellement les activités suivantes : théâtre, comédie musicale, ciné-club, danse classique, club informatique, atelier d'Anglais pour les élèves (maternelle grands et CP)</p> <p>Elle organise également des séances de soutien scolaire pour les élèves du Collège et du Lycée.</p> <p>Responsable : Monsieur THOMANN ☎ : 01.43.44.79.19</p>	<p>L'Etablissement propose en fonction des années les activités suivantes : club d'échecs, club théâtre, atelier de chinois, calligraphie, chorale, préparation aux examens de Cambridge et au TOEFL-TOEIC</p>

Les informations relatives aux horaires et aux inscriptions à ces associations sont fournies aux élèves et aux familles dans la semaine de la rentrée scolaire.

VOYAGES ET ECHANGES

- Echanges linguistiques avec des établissements scolaires allemands, anglais, américains et russes
- Voyages linguistiques ou culturels aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Allemagne, en Italie, au Canada et au Chili

SERVICE DE SANTE SCOLAIRE

Le Service de Santé Scolaire réunit Médecine Scolaire et Infirmier. Son activité s'oriente essentiellement vers le dépistage, la prévention, l'écoute et les soins, ainsi que vers la mise en place de programmes d'éducation à la santé.

PARIS

Ecole

Docteur BOUVIER
Infirmière : Madame MAZE- SENCIER
☎ 01.43.43.87.65

Collège-Lycée

Docteur CARIOU
Infirmières : Madame MASSON - Madame TREHOUT
Secrétaire : Madame RUBLON
☎ 01.43.44.55.56

SAINT MANDE

Infirmière : Madame RAYMOND
☎ : 01.43.74.79.52

ASSURANCE

Tous les élèves sont assurés par l'établissement (assurance « individuelle accident ») pour toutes les activités proposées par l'école, pour les trajets domicile-école, les classes transplantées et les voyages, mais également pendant les périodes de vacances scolaires (dans le cadre des activités couvertes par l'assurance).

Cette assurance ne couvre pas la responsabilité civile personnelle de l'élève.

Déclaration d'accident :

■ Accident survenu lors du temps scolaire :

La déclaration d'accident scolaire s'établit auprès du Service de Santé Scolaire dans les 48 heures, accompagnée du certificat initial

■ Accident survenu en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances :

Contactez directement la « Mutuelle Saint-Christophe – accidents scolaires »

277 rue St Jacques 75256 - Paris Cedex 05

☎ : 01 56 24 76 00

Mail : sinistres.scolaires@msc-assurance.fr (n° de police : 4 049 036/02)

Toute déclaration non effectuée dans les 48 heures sera rejetée sans recours possible. En cas d'accident subi ou provoqué par un élève en situation irrégulière, l'assurance ne couvre aucun dommage.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1 - DEMANDE D'INSCRIPTION

Les **dossiers d'inscription** peuvent être :

- **Téléchargés et imprimés** sur le Site : <http://www.saintmicheldepicpus.fr>

OU

- **Retirés sur place au Secrétariat des Inscriptions**

PARIS

53 rue de la Gare de Reuilly

75012 - Paris

☎ : 01.43.44.25.99

SAINT MANDE

10 ter rue Jeanne d'Arc

94165 – Saint Mandé

☎ : 06.07.21.10.65

Ces dossiers mentionnent un certain nombre de documents à compléter et à nous retourner.
Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

2 - ENTRETIEN D'INSCRIPTION

- Dans la limite des places disponibles, vous recevrez un courrier ou serez contactés afin de prendre rendez-vous auprès du chef d'établissement concerné ou de son adjoint.
- En cas d'accord d'inscription, au terme de l'entretien avec le Chef d'établissement ou son adjoint ce dernier vous remettra alors un coupon réponse à retourner selon les modalités ci-dessous.

3 - INSCRIPTION DEFINITIVE

L'inscription ne sera **définitive** qu'à réception **sous quinzaine** et **impérativement** du coupon réponse accompagné de :

- un chèque d'acompte qui sera déduit de la contribution des familles (*En cas de désistement, il restera acquis à l'établissement.*). Cet acompte est obligatoire même si vous optez pour des prélèvements mensuels.
- un chèque de dépôt de garantie, d'un montant de 200 €. Il sera restitué lorsque l'enfant quittera Saint Michel et si la famille est en règle avec l'établissement. Le remboursement est effectué courant octobre de l'année scolaire suivante sans démarche de votre part. Si vous avez un autre enfant toujours scolarisé à Saint Michel, le remboursement du dépôt sera directement imputé sur la facture de l'enfant restant.

L'inscription de votre enfant à Saint Michel de Picpus vaut adhésion au projet éducatif de l'établissement et acceptation de son règlement intérieur par la famille.

ATTENTION

Un élève inscrit ne pourra être accueilli lors de la rentrée scolaire de septembre 2018-2019 que si la décision du Conseil de Classe / de Cycles de fin d'année est conforme à l'inscription demandée. Les familles sont priées d'adresser la copie du bulletin / bilan de compétences trimestriel au Secrétariat des Inscriptions pour le 5 juillet 2018.

REGLEMENT FINANCIER 2018-2019

L'inscription d'un élève dans un établissement privé en contrat d'association entraîne pour les familles des conséquences financières. Conformément à la Loi Debré, les dépenses de l'établissement sont couvertes par :

- L'Etat pour la rémunération des enseignants contractuels
- Les collectivités locales par le versement d'un forfait prenant en charge une partie des frais de fonctionnement
- Les familles pour les dépenses liées à l'immobilier, à l'acquisition du matériel d'équipement, au caractère propre de l'établissement, à l'encadrement, aux cotisations liées à son appartenance au réseau de l'Enseignement Catholique (D.D.E.C., U.R.O.G.E.C., U.G.S.E.L...)

Le présent règlement financier indique les règles générales relatives au paiement des frais et de la contribution volontaire des familles pour l'année scolaire considérée.

1 - PAIEMENT DES FACTURES

Il est émis en début d'année au mois d'octobre une facture pour la totalité de la contribution annuelle des familles et la demi-pension. Au cours de l'année des factures complémentaires seront émises concernant les dépenses non prévisibles (sortie scolaire, voyage, études du soir, pastorale...).

Le règlement des frais de scolarité et de la restauration se fera mensuellement par prélèvement automatique (9 prélèvements d'octobre à juin). Il est nécessaire de compléter le mandat de prélèvement SEPA joint et de le retourner au 53 rue de la Gare de Reuilly, 75012 PARIS.

En cas d'impayés, les frais bancaires sont à la charge du payeur. La deuxième relance sera facturée 25 € qui s'ajoutera au montant dû. La réinscription en classe supérieure est conditionnée au respect des obligations financières des familles. Les irrégularités concernant les élèves de Terminale seront directement mises en contentieux. En cas de difficultés financières, merci de vous rapprocher du Service Comptabilité des Familles.

2 – AIDES FINANCIERES & REDUCTIONS

Les bourses nationales & allocations de rentrée scolaire :

Saint Michel de Picpus est un établissement associé à l'Etat par contrat. Ses élèves peuvent à ce titre percevoir les bourses dans les mêmes conditions que dans les établissements publics. Pour l'allocation de rentrée scolaire, celle-ci est attribuée sous condition de ressources par la Caisse des Allocations Familiales. Vous pouvez les contacter le 0821 010 010 ou www.caf.fr.

Les réductions familles nombreuses :

Elles sont systématiquement accordées sur la scolarité des familles ayant 3 enfants et plus à Saint Michel, soit 50% sur la scolarité du 3^{ème} enfant et des suivants.

Les réductions exceptionnelles :

Une famille qui rencontrerait des difficultés à supporter la contribution des familles peut adresser une demande d'aide auprès du Service Financier de l'Ensemble Scolaire. La Direction étudie ensuite chaque situation après constitution d'un dossier.

En cas de réinscription, les dossiers de réduction exceptionnelle mis à jour sont à rendre au plus tard le 30 mai 2018. Les nouveaux dossiers de **demande de réduction sont à rendre au plus tard le 30 septembre 2018** pour que la réduction accordée soit prise en compte dans la facturation annuelle.

3 - FACTURATION DE FOURNITURES, VOYAGES ET ACTIVITES DIVERSES

Le coût des voyages scolaires et sorties obligatoires n'est pas inclus dans la contribution annuelle, de même que les activités facultatives (échanges, retraite...) ou les séjours linguistiques organisés pour une classe particulière.

Dans les cas où un comité d'entreprise ou une collectivité locale assure une part des dépenses des voyages scolaires de vos enfants, nous pourrions vous fournir une attestation concernant le montant pris en compte pour le voyage concerné.

La cotisation bénévole à l'APEL (Association de Parents d'élève de l'Enseignement Libre) par famille est proposée sur la facture annuelle. Les familles qui ne souhaitent pas cotiser sont priées de le faire savoir par courrier au chef d'établissement.

4 - CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Il s'agit de tarifs provisoires qui doivent être validés par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2017. Ces données sont donc indicatives et sont susceptibles d'évoluer.

Une fois adoptés, ces tarifs peuvent faire l'objet de révision exceptionnelle en cas de modification ne dépendant pas de l'établissement (augmentation non prévue des taxes, diminution des aides de l'Etat, réforme scolaire majeure...).

Classe	Contribution des familles hors restauration	Dont acompte à verser à l'inscription
Ecole Maternelle	1 395 €	300 €
Ecole Élémentaire	1 395 €	300 €
Collège	1 765 €	380 €
Lycée	2 000 €	380 €
Classes Préparatoires	2 100 €	380 €

Les familles qui scolarisent un enfant à Saint Michel de Picpus s'engagent à régler la totalité des frais. Si l'élève quitte l'établissement en cours d'année scolaire, tout trimestre commencé est dû. En cas de règlement total de la contribution en début d'année, il sera remboursé:

- 60% de la somme pour un départ avant la fin du 1er trimestre
- 30% de la somme pour un départ avant la fin du 2ème trimestre
- Aucun remboursement n'est prévu pour un départ dans le cours du 3ème trimestre
- Ces règles s'appliquent pour les frais fixes de la restauration et les frais d'étude du soir

En cas de dédit avant la rentrée scolaire, sauf circonstance exceptionnelle, l'acompte versé lors de l'inscription/réinscription ne sera pas remboursé.

En plus de cette contribution des familles, Saint Michel peut être amené à facturer soit un montant forfaitaire soit au réel pour couvrir certains frais pédagogiques engagés (petites sorties, achat de certains manuels, photo individuelle).

Dépôt de garantie obligatoire de 200 € :

Ce montant est payable lors de l'inscription de l'élève. Il sera restitué lorsque l'enfant quittera Saint Michel et si la famille est en règle avec l'établissement. Le remboursement est effectué courant octobre de l'année scolaire suivante sans démarche de votre part. Si vous avez un autre enfant toujours scolarisé à Saint Michel, le remboursement du dépôt sera directement imputé sur la facture de l'enfant restant.

Activités périscolaires :

Pour les Ecoles Maternelle et Elémentaire, la participation aux activités péri-éducatives liées à la réforme des rythmes scolaires est de **70 € par enfant et par an**. Cette somme s'ajoutera à la Contribution des Familles et suit les mêmes règles.

5 - ETUDE DU SOIR & GARDERIE DU SOIR

Etude du soir (primaire, 6^{ème} et 5^{ème}) :

Saint Michel de Picpus propose une étude du soir pour les élèves de l'Ecole Elémentaire, de sixième et de cinquième. Cette étude est un service rendu aux familles qui souhaitent que leurs enfants soient encadrés après les cours. Cette proposition se décline en 2 formules : l'étude surveillée (uniquement au collège) et l'étude encadrée avec contrôle du travail personnel.

ETUDE	Frais annuels de l'étude surveillée (uniquement pour les 6^{ème} & 5^{ème})	Frais annuels de l'étude encadrée (école élémentaire, 6^{ème} & 5^{ème})
1 ou 2 soirs par semaine	131 €	359 €
3 ou 4 soirs par semaine	202 €	500 €

Les frais d'étude sont facturés avec les contributions des familles. Pour toute modification en cours d'année, il vous faudra :

- Primaire: adresser un courrier au secrétariat de l'école,
- Collège Paris: - adresser un courrier à Mme Pineau avant la fin de chaque trimestre,
ET - informer le Responsable Educatif et Pédagogique (REP) de votre enfant par l'intermédiaire du carnet de correspondance,
- Collège Saint Mandé: adresser un courrier à Mme Fauconnier avant la fin de chaque trimestre.

Etude occasionnelle (Elémentaire) & Garderie occasionnelle (Maternelle) :

Pour les élèves d'élémentaire non-inscrits à l'étude du soir, l'étude occasionnelle est facturée 11,50 € par soir. Pour les élèves de maternelle, la garderie occasionnelle est facturée 9 € par soir.

6 - RESTAURATION

Les élèves s'inscrivent pour 4 ou 5 repas par semaine. Tout changement concernant la demi-pension sera pris en considération jusqu'au **20 septembre, dernier délai, et doit être obligatoirement signifié au Service Financier – Restauration :**

- Maternelle/Elémentaire: par courrier à l'attention de Mme Barchelard
- Collège/Lycée/Prépa Paris: par courrier ou par mail à l'attention de Mme Rublon (mrublon@smpicpus.fr)
- Collège/Lycée Saint Mandé: par mail à l'attention de Mme Ortega (portega@smpicpus.fr)

Au-delà de cette date, aucun changement de régime ne sera pris en compte et le 1^{er} trimestre vous sera facturé. Par la suite, les modifications ne pourront s'effectuer qu'avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant, toujours en vous adressant aux personnes ci-dessus.

Le régime de la demi-pension :

Les prix de la demi-pension intègrent le calendrier prévu de voyages, sorties etc. En conséquence les repas non pris ne seront pas déductibles, sauf en cas d'évènements significatifs (fermeture de l'établissement, hospitalisation prolongée...).

Pour l'Ecole, le collège Paris et les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} de Saint Mandé :

Le **forfait couvre la totalité des frais de demi-pension** (4 jours ou 5 jours). Le règlement de la demi-pension est porté sur la note de frais en même temps que la contribution scolaire.

Classe	Forfait Annuel 4 jours par semaine	Forfait Annuel 5 jours par semaine
Ecole Maternelle	1 059 €	1 144 €
Ecole Elémentaire	1 018 €	1 144 €
Collège Paris	1 084 €	1 235 €
6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} Saint Mandé		

Les enfants de Maternelle sont servis à table. A partir du C.P. la restauration scolaire fonctionne en self.

Pour les classes du Lycée Paris, les prépa-CPGE et des classes de la 3^{ème} à la Terminale Saint Mandé :

Le règlement de la demi-pension comporte deux volets :

- Une part fixe (frais de fonctionnement) portée sur la note de frais en même temps que la contribution scolaire
- Une partie modulable qui correspond aux produits alimentaires consommés par l'élève (les familles sont invitées à créditer régulièrement son badge).

Classe	Frais fixes	+ Partie Modulable
Lycée Paris	700 €	correspondant à la consommation alimentaire (badge élève à approvisionner)
3 ^{ème} , 2 ^{nde} , 1 ^{ère} , Terminale Saint Mandé		
Classes Préparatoires*		

*Pour les élèves de deuxième année, les cours terminant plus tôt dans l'année, une réduction de 20% est faite sur ce montant.

Le régime de l'externat :

Dans le cas où l'enfant ne déjeune qu'occasionnellement, il remettra un ticket que vous aurez acheté au préalable. Le prix du repas occasionnel est supérieur au prix du repas habituel: 9,50 €. Compte tenu du nombre élevé d'enfants demi-pensionnaires à l'école, la Direction de l'Ecole se voit obligée de n'accepter les repas occasionnels que dans la limite des places disponibles. Tout repas occasionnel devra donc faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Les repas du soir pour les classes Prépa-CPGE :

Les élèves de CPGE ont accès au restaurant le soir du lundi au jeudi. Le prix de ce repas est de 3,00 € pour les demi-pensionnaires (prélevé sur le badge) / 6,00 € pour les externes (ticket acheté au préalable).

Les badges de cantine Lycée et Prépa-CPGE :

Pour le chargement des badges cantines, vous voudrez bien envoyer ou déposer à l'accueil (53 rue de la Gare de Reuilly) avant le 28 août 2018 un chèque (minimum conseillé 100 €) libellé à l'ordre de l'Association Saint-Michel de Picpus en mentionnant sur l'enveloppe "Service Financier – Restauration". Merci de mentionner au verso du chèque le nom, prénom et division de l'élève. Les badges non approvisionnés seront retirés en caisse.

Pour toutes les classes allant de la maternelle à la prépa, tout badge perdu, cassé ou abimé sera facturé 5 €.



UN ENSEMBLE SCOLAIRE, TROIS SITES

PARIS XII^{ème}

ECOLE

(classes maternelles et élémentaires)
47 Boulevard de Picpus

PARIS XII^{ème}

COLLEGE – LYCEE

(6^{ème} aux classes préparatoires)
53 rue de la Gare de Reuilly

SAINT MANDE

COLLEGE – LYCEE

(6^{ème} à Terminale)
10 ter rue Jeanne d'Arc

www.saintmicheldepicpus.fr

Secrétariat des Inscriptions

PARIS XII^{ème}

53 rue de la Gare de Reuilly
75012 - Paris
☎ : 01.43.44.25.99

SAINT MANDE

10 ter rue Jeanne d'Arc
94165 – Saint Mandé
☎ : 06.07.21.10.65